



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de VARS-SUR-ROSEIX

L'an deux mil vingt-trois, le trois mai, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **VAR-SUR-ROSEIX**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Christine CORCORAL**.

Étaient présents : Mme Christine CORCORAL, Mme Jacqueline MAITRE, Mme Elisabeth FANTHOU, M. Alain FREJUS, M. André HACQUART, Mme Marie-Danielle MACHUT, Mme Laurence DELARUE CONSTANTIN.

Étaient absents excusés : M. Cédric BOURDU, M. Franck BONNELYE.

Étaient absents non excusés : M. Guy TEXIER (arrivée à 18h30, a pris part au vote à partir de la question n°3), M. Claude LACHEZE.

Procurations : M. Cédric BOURDU en faveur de Mme Christine CORCORAL, M. Franck BONNELYE en faveur de Mme Laurence DELARUE CONSTANTIN.

Secrétaire : Mme Jacqueline MAITRE.

---

Approbation de la séance du 13 avril 2023

---

Décisions prises par Madame le Maire en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal (Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) depuis le 13 avril 2023 :  
MA-DEC-2023-004 du 17 avril 2023 : délivrance d'une case au columbarium du cimetière

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-023 : Travaux d'aménagement de sécurité du bourg**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de sécuriser les entrées du bourg de la commune avec l'installation de chicanes pour diminuer la vitesse des véhicules qui rentrent dans le village.

Une étude est proposée par le Bureau d'Etudes DEJANTE (75 av de la libération, 19360 MALEMORT) et s'élève à 23170.00€ HT soit 27804.00€ TTC.

Cela concerne l'entrée est du bourg pour 12160.00€ HT et l'entrée ouest du bourg pour 11010.00€ HT.

Il est possible de demander une subvention auprès de la CABB dans le cadre du Fond de Soutien Territorial avec la règle de double plafond : le montant du FST ne peut excéder 20€ par habitant (soit 7940€ maximum) et le calcul est fait sur la base d'un taux de subvention à 30% du montant HT soit 6951.00€. De plus, nous pouvons avoir droit au bonus additionnel sous réserve du respect des règles de financement des fonds de concours soit 4000€.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **VALIDE** l'étude du Bureau d'Etudes DEJANTE (75 av de la libération, 19360 MALEMORT) qui s'élève à 23170.00€ HT soit 27804.00€ TTC,

- **DEMANDE** une subvention auprès de la CABB dans le cadre du Fond de Soutien Territorial s'élevant à 30% du montant HT soit 6951.00€ et de demander le bonus additionnel pour les communes de moins de 500 habitants s'élevant à 4000.00€,

la subvention totale demandée auprès de la CABB dans le cadre du FST s'élève à 10951.00€,

- ARRÊTE le plan de financement suivant :

Coût total HT :	23170.00€ HT
Subvention totale demandée auprès de la CABB :	10951.00€
Fonds propres de la commune :	12219.00€ HT

- DIT que cette somme est inscrite au BP 2023 à l'article 2315.

Approuvé à l'unanimité

9 VOTANTS  
9 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-024 : Travaux d'aménagement du parking du cimetière**

Madame le Maire propose au conseil municipal d'effectuer des travaux d'aménagement sur le parking du cimetière pour le distillateur qui vient chaque année au mois de novembre.

Cela consiste en la construction d'une dalle de béton de 8m x 6m pour que l'alambic soit de niveau ainsi que la pose de caniveaux pour l'évacuation des déchets.

Deux devis ont été demandés auprès de :

- ETS ALVES qui s'élève à 7663.27€ HT soit 9195.92€ TTC,
- Lucas BONNELYE qui s'élève à 5520.00€ HT (TVA non applicable).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE la réalisation des travaux d'aménagement sur le parking du cimetière pour la réalisation d'une plate-forme pour le distillateur,
- ACCEPTE le devis de l'entreprise Lucas BONNELYE s'élevant à 5520.00€ HT (TVA non applicable),
- DIT que cette somme est inscrite au BP 2023, à l'article 2315.

Approuvé à l'unanimité

9 VOTANTS  
9 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

Arrivée de Guy TEXIER qui prendra part au vote pour les prochaines délibérations.

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-025 : Changement du logiciel de comptabilité**

Au 1er janvier 2024, il y aura obligation pour la commune de passer à la M57 en remplacement de la M14 pour la comptabilité.

Notre fournisseur Odyssee (Rue de l'industrie - 19360 MALEMORT), nous propose le remplacement de nos logiciels CIRCEA et ADONIS par le nouveau logiciel ICARE. Celui-ci ne sera pas facturé car il est couvert par le contrat de maintenance, seuls les frais de déploiement, de transfert et de formation seront facturés.

Le total du devis proposé s'élève à 585.00€ TTC et est prévu dans le budget en section d'investissement à l'article 2183.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE le devis proposé par Odyssee (Rue de l'industrie - 19360 MALEMORT) s'élevant à 585.00€ TTC.

- DIT que cette somme est inscrite au BP 2023 à l'article 2183.

**Approuvé à l'unanimité**

10 VOTANTS

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-026 : Modification d'emplacement au cimetière**

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'une famille souhaiterait acquérir un emplacement simple à côté de leur emplacement double pour pouvoir agrandir leur concession.

Madame le Maire propose au conseil municipal de supprimer l'emplacement double n°40 et de créer deux emplacements simples avec les numéros suivants : 24S et 25S.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **DÉCIDE de supprimer l'emplacement double n°40 dans le nouveau cimetière,**
- **DÉCIDE de créer à la place deux emplacements simples n° 24S et n°25S,**
- **DÉCIDE de modifier le plan du cimetière.**

**Approuvé à l'unanimité**

10 VOTANTS

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**Questions diverses :**

\* Tirage au sort pour les jury d'assises : BLANCOT Rémi.

\* Lecture d'une lettre de Jacqueline RAPHAL reçue en recommandé avec accusé de réception, il y aurait un problème dans la "rue des puits" où des véhicules trop larges circulent malgré un panneau indiquant le rétrécissement de la voirie. La commune va prévoir l'achat d'un plot chasse-roue pour l'installer dans l'angle de sa maison. Il sera prévu aussi d'en mettre un dans la même rue au croisement avec la "route de la serre".

\* Lecture du courrier de Renée LONGUECHAUD pour l'élection super mamie de la Corrèze.

\* Pour 2023, il est prévu :

\* le passage de l'épareuse : route de la serre, route des grandes vignes, route de chantegrèle, route de la barrière de chantegrèle et chemin de loye,

\* le curage des fossés : route des grandes vignes (en bas), route du paradis et route des rivières.

Un devis va être demandé à FRAYSSE-GUIONIE.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 21 septembre 2023

Le Maire, Mme Christine CORCORAL

Le secrétaire, Mme Jacqueline MAITRE.